

Guide des Pèlerins

Itinéraire

Le Cap-de-la-Madeleine est situé sur la rive nord du Saint-Laurent, à trois milles des Trois-Rivières, et à mi-chemin entre Montréal et Québec.

Les pèlerins doivent d'abord se rendre aux Trois-Rivières par chemin de fer ou par bateau; ceux du nord, de l'est et de l'ouest, par les divers trains du Pacifique Canadien; ceux du sud, une fois arrivés à Sainte-Angèle-de-Laval, traversent aux Trois-Rivières sur le bateau-passeur, "Le Progrès."

Ils feront bien de profiter des taux réduits accordés, à l'occasion de certaines fêtes, ou encore du samedi au lundi, de Québec et de Montréal aux Trois-Rivières, sur les trains réguliers. Qu'ils se rappellent aussi qu'en tout temps et à n'importe quelle gare, une personne peut se procurer 10 billets aller et retour pour dix passagers se rendant au même endroit et par le même train, au prix d'un passage simple de première classe plus un tiers.

* * *

Le trajet entre les Trois-Rivières et le Cap-de-la-Madeleine se fait, pour dix sous, en tramway. Toutes les 6 minutes, de 6 heures du matin à 11 heures du soir, un "petit char" portant l'inscription "Cap", quitte les Trois-Rivières. Descendez rue de l'église, et en moins de cinq minutes, vous serez au Sanctuaire.

Un autobus transporte aussi pour le même prix les passagers toutes les trois heures, des Trois-Rivières au Cap-de-la-Madeleine.

HEURES DES OFFICES AU SANCTUAIRE

I. Tous les jours de l'année :

- a) — A 6 heures et 7 heures, messes, confessions et communions.
- b) — A 10 heures et à 3 heures, vénération des Saintes Reliques.
- c) — Le soir, à 7½ heures, lecture des lettres de recommandations et d'actions de grâces, prières spéciales et récitation du chapelet suivie, durant les mois de mai et d'octobre et à certains jours, de la Bénédiction du T.-S. Sacrement.

II. — Tous les samedis, ainsi que la veille des fêtes d'obligation et du premier vendredi du mois :

A 3 heures, et le soir à 7½ heures, confessions.

N.-B. — A toute heure de la journée, et surtout, après l'exercice du soir, les pèlerins peuvent demander un Père pour se confesser.